



Séance du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du Citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, Québec, le mercredi 7 février 2007 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Joseph De Sylva, vice-président, madame et monsieur les conseiller-ère Richard Côté et Jocelyne Houle formant quorum du comité.

Sont également présentes madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

Sont absents monsieur le maire Marc Bureau et madame la conseillère Denise Laferrière.

CE-2007-131

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUE LE 31 JANVIER 2007

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue le 31 janvier 2007 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte le procès-verbal tel que soumis.

Adoptée

CE-2007-132

APPROBATION DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 3 - 8 923,69 \$ ET 55 - 59 679,62 \$, ACCEPTATION DU DÉPÔT DES LISTES DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 4 - 251 823,90 \$ ET 55 - 435 222,02 \$, LES LISTES DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 3 - 4 818,83 \$ ET 53 - 1 669,65 \$ ET LES LISTES DES EMBAUCHES NUMÉRO 2 - 288 227,70 \$ ET 48 - 302 543,34 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve les listes des pièces de comptes à payer PA numéro 3 et 55, accepte le dépôt des listes des pièces de comptes à payer PD numéro 4 et 55, les listes des réquisitions numéro 3 et 53 et les listes des embauches numéro 2 et 48 :

Numéro de la liste	Description	Montant	Période
Liste PA numéro 3	Pièces de comptes à payer	8 923,69 \$	22 au 26 janvier 2007
Liste PD numéro 4	Pièces de comptes à payer	251 823,90 \$	22 au 26 janvier 2007
Liste des réquisitions numéro 3	Pièces de comptes à payer	4 818,83 \$	22 au 26 janvier 2007
Liste des embauches numéro 2	Embauche de personnel temporaire	288 227,70 \$	15 au 19 janvier 2007
Liste PA numéro 55	Pièces de comptes à payer	59 679,62 \$	22 au 26 janvier 2007
Liste PD numéro 55	Pièces de comptes à payer	435 222,02 \$	22 au 26 janvier 2007
Liste des réquisitions numéro 53	Pièces de comptes à payer	1 669,65 \$	22 au 26 janvier 2007
Liste des embauches numéro 48	Embauche de personnel temporaire	302 543,34 \$	15 au 19 janvier 2007

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-133

ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES NUMÉRO C-03 - 133 940,28 \$ - PÉRIODE DU 18 AU 24 JANVIER 2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes numéro C-03 d'un montant total de 133 940,28 \$ pour la période du 18 au 24 janvier 2007.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CERTIFICAT DU GREFFIER RELATIF À UNE CORRECTION À LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-64 ADOPTÉE PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU LE 17 JANVIER 2007

Le greffier de la Ville de Gatineau dépose un procès-verbal certifiant qu'en vertu des dispositions de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, il a corrigé une erreur cléricale à la résolution numéro CE-2007-64 de la page 4856 du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 17 janvier 2007, et ce, afin de remplacer, dans le troisième paragraphe, les mots « a été présenté et adopté par le conseil municipal le 20 juin 2006 (CM-2006-576) » par les mots « a été présenté au conseil municipal le 20 juin 2006 (CM-2006-576) ».

La correction apportée à la résolution et au procès-verbal est également déposée.

CE-2007-134

MODIFICATIONS TEMPORAIRES À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LE BOULEVARD DE LA CITÉ-DES-JEUNES, ENTRE LES BOULEVARDS RIEL ET DU MONT-BLEU - KESKINADA LOPPET - 15 AU 18 FÉVRIER 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE L'ORÉE-DU-PARC - LOUISE POIRIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs de la Keskinada Loppet à permettre temporairement aux participants de l'événement de stationner sur le boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards Riel et du Mont-Bleu, pour la période du 15 au 18 février 2007 aux heures suivantes :

De 7 h à 23 h les 15 et 16 février

les deux côtés du boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards Riel et du Mont-Bleu

De 7 h à 20 h les 17 et 18 février

les deux côtés du boulevard de la Cité-des-Jeunes, entre les boulevards Riel et du Mont-Bleu

le tout selon les conditions suivantes :

- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation aux carrefours;
- assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- ramasser les ordures engendrées par cet événement et nettoyer les lieux après l'événement.

De plus, la Corporation Gatineau 55 inc. s'engage à fournir à la Division des fêtes et festivals du Module de la culture et des loisirs, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance « Responsabilité civile générale » (3 000 000 \$).

Adoptée

CE-2007-135*

SOUTIEN AUX ORGANISMES CULTURELS POUR L'ANNÉE 2007 - APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION DES ARTS, DE LA CULTURE, DES LETTRES ET DU PATRIMOINE - AIDE FINANCIÈRE DE 367 300 \$ ET DE 371 505 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les membres de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, réunis en assemblée le 11 décembre 2006, ont pris connaissance des demandes de soutien des organismes culturels pour l'année 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité, suite à la recommandation de la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine, recommande au conseil d'accepter le rapport « Résumé de l'aide totale accordée aux organismes culturels pour l'année 2007 » (annexe A) recommandant une aide financière totalisant 367 300 \$ et une aide en services de 371 505 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre des chèques aux montants, dates, noms et postes budgétaires indiqués dans le rapport « Modalités de paiement des subventions aux organismes culturels » (annexe B) sur présentation de pièces de compte à payer préparées par le Service des arts, de la culture et des lettres.

La directrice du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer les protocoles d'entente avec les organismes culturels.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-321	1 150 \$	Soutien aux organismes culturels timbres-poste
72110-438	930 \$	Soutien aux organismes culturels techniciens de scène
72110-551	405 \$	Soutien aux organismes culturels photo/fax/imprimante
72110-972	358 250 \$	Soutien aux organismes culturels subventions
71518-972	3 400 \$	Événements interculturels subventions
71531-972	27 650 \$	Un été show subventions

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72410-419	400 \$		Patrimoine // autres prof./adm.
72011-999	78 900 \$		Politique culturelle // Autres
71518-349	1 200 \$		Événements interculturels // Autres publ./inform
71518-419	700 \$		Événements interculturels // Autres prof./adm.
72110-321		1 150 \$	Soutien aux organismes culturels // Timbres-poste
72110-438		930 \$	Soutien aux organismes culturels // Techniciens de scène
72110-551		405 \$	Soutien aux organismes culturels // Photo/fax/imprimante

72110-972	76 815 \$	Soutien aux organismes culturels // Subventions
71518-972	1 900 \$	Événements interculturels // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-136*

CONTRIBUTION DE LA VILLE DE GATINEAU À LA CORPORATION GATINEAU 55 INC. - 29E ÉDITION DE LA KESKINADA LOPPET - 15 AU 18 FÉVRIER 2007 - CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 30 000 \$ ET DE 6 027 \$ EN SERVICES

CONSIDÉRANT QUE la Keskinada Loppet génère une activité économique significative avec plus de 3 000 participants, dont près de 60 % en provenance de l'extérieur de la région;

CONSIDÉRANT QUE la Keskinada Loppet se veut un élément d'identité et de fierté, en plus de développer un sentiment d'appartenance chez les résidents ainsi que chez les 500 bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation Gatineau 55 inc. s'engage à déposer à la Division des fêtes et festivals, dans un délai de 90 jours suite à la réalisation de la Keskinada Loppet, un rapport d'activités incluant les statistiques de participation ainsi que l'état des revenus et dépenses;

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente a été négocié entre la Ville de Gatineau et la Corporation Gatineau 55 inc. énonçant les termes et conditions couvrant l'implication des deux parties dans le cadre de la réalisation de l'événement;

CONSIDÉRANT QUE le Comité des fêtes et festivals a pris connaissance de la demande et est d'accord avec la recommandation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'approuver la contribution financière de 30 000 \$ et la contribution en services de 6 027 \$ pour la réalisation de la 29^e édition de la Keskinada Loppet qui se tiendra du 15 au 18 février 2007.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 30 000 \$ au nom de la Corporation Gatineau 55 inc., C.P. 1554, succursale Hull, Gatineau, Québec, J8X 3Y3, à la signature du protocole d'entente à intervenir entre la Ville et la Corporation.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer le protocole d'entente aux fins de la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
71529-971	30 000 \$	Autres festivals contributions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-137*

SIGNATURE DE LA CONVENTION TRIENNALE ENTRE LE MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS DU QUÉBEC ET LA VILLE DE GATINEAU DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SOUTIEN À LA DIFFUSION DES ARTS DE LA SCÈNE 2006-2009 DE LA SALLE JEAN-DESPRÉZ ET DU CENTRE CULTUREL DU VIEUX-AYLMER (LA BASOCHE)

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications du Québec offre un programme de soutien à la diffusion de spectacles professionnels pour la période 2006-2009;

CONSIDÉRANT QUE le Service des arts, de la culture et des lettres désire bénéficier de ce programme de subvention;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2006-646 adoptée le 4 juillet 2006, acceptait que le Service des arts, de la culture et des lettres dépose une demande de subvention auprès du ministère de la Culture et des Communications du Québec dans le cadre du programme de soutien à la diffusion des arts de la scène 2006-2009 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter la convention triennale à intervenir entre le ministère de la Culture et des Communications du Québec et la Ville de Gatineau dans le cadre du programme de soutien à la diffusion des arts de la scène 2006-2009.

Le trésorier est autorisé à virer au budget du Service des arts, de la culture et des lettres les subventions versées par le ministère de la Culture et des Communications du Québec et de prévoir au budget des années subséquentes les sommes nécessaires à cette entente.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer la convention triennale pour les exercices financiers gouvernementaux débutant en 2006-2007 et se terminant en 2008-2009 et les exercices financiers municipaux pour les années 2006, 2007 et 2008.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-138

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-53 - 23 675,68 \$ ET B-02 - 111 507,22 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables suivantes :

- numéro B-53 d'un montant total de 23 675,68 \$ pour la période du 30 décembre 2006 au 19 janvier 2007;
- numéro B-02 d'un montant total de 111 507,22 \$ pour la période du 13 au 19 janvier 2007.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-139

SOUSSION 2006 SP 284 - INSTALLATION DE DEUX TORCHÈRES - USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT - 113 722,10 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Filtrum inc., 430, rue des Entrepreneurs, Québec, Québec, G1M 1B3, pour les travaux d'installation de deux torchères à l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau, au montant total de 113 722,10 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 19 décembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-60023-001-53348	107 734,10 \$	Fourniture de deux torchères – Usine d'épuration torchères
04-13493	5 988,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-140

SOUSSION 2006 SP 249 - DIVERS FOURNISSEURS - LOCATION DE MACHINERIE LOURDE AVEC OPÉRATEUR - 2007-2008 - SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN - CONTRAT DE DEUX ANS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les divers services et plus particulièrement le Service des opérations de terrain à louer la machinerie lourde nécessaire à l'exécution des divers travaux municipaux, notamment pour les opérations de déneigement et tout autre besoin, le tout en tenant compte des prix, de la disponibilité, de la qualité des machines, conformément aux soumissions reçues et suivant le tableau annexé qui fait partie intégrante de la présente résolution, et ce, de la façon la plus avantageuse pour la Ville.

Ces nouveaux taux de location seront en vigueur jusqu'au 31 décembre 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2008 les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007

Adoptée

CE-2007-141

SOUSSION 2006 SI 278 - CLÔTURE GÉNÉRALE ENR. - FOURNITURE ET INSTALLATION D'UN ARRÊT-BALLE, D'UN ENCLOS DES JOUEURS ET DE CLÔTURES DE RACCORDEMENT AU TERRAIN DE BASEBALL DU PARC AYDELU - SERVICE D'INGÉNIERIE - 54 577,49 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - FRANK THÉRIEN

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Clôture Générale enr., 80, rue Adrien-Robert, Gatineau, Québec, J8Y 3S2, pour la fourniture et l'installation d'un arrêt-balle, d'un enclos des joueurs et de clôtures de raccordement au terrain de baseball du parc Aydelu, au montant total de 54 577,49 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec sa soumission déposée en date du 14 novembre 2006, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
30120-999-53349	12 394,61 \$	Ingénierie autres
18-60059-001-53350	39 309,12 \$	Aménagement du terrain de balle Aydelu - Remplacement arrêt de balle
04-13493	2 873,76 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-142 **SOUMISSION 2006 SI 291 - CIMA+ - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CONCEPTS DE RÉAMÉNAGEMENTS ROUTIERS - SERVICE D'INGÉNIERIE - 91 154,30 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE VAL-TÉTREAU - ALAIN PILON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat à la firme Cima+, 420, boulevard Maloney Est, bureau 201, Gatineau, Québec, J8P 1E7, pour la prestation de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la réalisation d'études de sécurité, l'élaboration de concepts et la préparation de plans conceptuels pour le projet de réaménagement d'intersections et de rues situées dans le secteur délimité par les boulevards de Lucerne, Alexandre-Taché, Saint-Raymond et Saint-Joseph, au montant total de 91 154,30 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 décembre 2006, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée par la résolution numéro CM-2006-919.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-50003-017-53351	86 354,60 \$	Honoraires professionnels – 2005 ing 03 40 - Étude réaménagement Val-Tétreau
04-13493	4 799,70 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-143 **REJET DES SOUMISSIONS - APPEL D'OFFRES 2006 SI 246 - DÉMOLITION DU 210, BOULEVARD MAISONNEUVE ET DU 140, RUE SAINT-ÉTIENNE - SERVICE DE LA GESTION DES ÉDIFICES ET DE L'ÉLECTRICITÉ – DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL – DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE la Division de l'approvisionnement a lancé, le 20 septembre 2006, un appel d'offres sur invitation pour l'obtention de soumissions pour les travaux de démolition du 210, boulevard Maisonneuve et du 140, rue Saint-Étienne et que trois soumissions ont été reçues avant la date et l'heure limite de dépôt de soumissions;

CONSIDÉRANT QUE la présence de 1 à 5 % d'amiante chrysotile dans le revêtement de stuc au 210, boulevard Maisonneuve a été découverte après la clôture de l'appel d'offres;

CONSIDÉRANT QUE dans ces conditions le plus bas soumissionnaire ne peut maintenir son prix;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 du règlement numéro 14-2001 concernant la régie interne du conseil, des commissions et du comité plénier ainsi que le partage des fonctions entre le conseil et le comité exécutif, tel qu'amendé, accorde au comité exécutif le pouvoir d'accorder tout contrat assujéti à la procédure d'appel d'offres :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE ce comité rejette toutes les soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres 2006 SI 246.

QUE ce comité autorise la Division de l'approvisionnement à lancer un nouvel appel d'offres en temps opportun.

Adoptée

CE-2007-144

ATTESTATION DES TRAVAUX COMPLÉTÉS POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL - RUES DE FERMONT, DE FORILLON, DE GENTILLY, DE MONTMAGNY, DE PERCÉ ET THÉRÈSE - 60 264,78 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - RICHARD CÔTÉ

CONSIDÉRANT QU'une subvention du gouvernement du Québec a été accordée à la Ville de Gatineau pour l'amélioration des rues de Fermont, de Forillon, de Gentilly, de Montmagny, de Percé et Thérèse pour un montant maximal de 100 000 \$ échelonné sur trois années budgétaires, soit 2005-2006 à 2007-2008;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de transmettre au ministère des Transports du Québec une résolution attestant que les travaux prévus pour l'exercice 2006-2007 et 2007-2008 ont été complétés et qu'ils ne font pas l'objet d'aucune autre subvention;

CONSIDÉRANT QUE la valeur des travaux et achats réellement effectués est de 60 264,78 \$:

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité atteste que les travaux pour l'amélioration des rues de Fermont, de Forillon, de Gentilly, de Montmagny, de Percé et Thérèse ont été complétés en partie dans le cadre des travaux prévus pour l'exercice 2006-2007 et 2007-2008 et sont conformes aux plans et devis, et ce, pour la somme de 60 264,78 \$ incluant les taxes.

La Section comptabilité du Service des finances est autorisée à transmettre au ministère des Transports du Québec la demande finale avec les pièces justificatives pour le versement de la contribution financière à la Ville de Gatineau pour les travaux exécutés sur les rues de Fermont, de Forillon, de Gentilly, de Montmagny, de Percé et Thérèse.

Adoptée

CE-2007-145* **RÈGLEMENT NUMÉRO 381-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 1 085 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES ÉQUIPEMENTS ET LES TRAVAUX RELATIFS À LA PHASE III-A DU PROJET DE RÉNOVATION DE LA STATION D'ÉPURATION DU SECTEUR DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 381-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 1 085 000 \$ pour payer les honoraires professionnels, les équipements et les travaux relatifs à la phase III-A du projet de rénovation de la station d'épuration du secteur de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-146* **RÈGLEMENT NUMÉRO 384-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 7 407 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION, D'AMÉLIORATION ET DE CONSTRUCTION DE RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 384-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 7 407 000 \$ pour effectuer divers travaux de réfection, d'amélioration et de construction de réseaux d'aqueduc et d'égouts.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-147* **RÈGLEMENT NUMÉRO 385-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 9 101 000 \$ POUR RÉALISER DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 385-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 9 101 000 \$ pour réaliser divers travaux de réfection du réseau routier.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-148* **RÈGLEMENT NUMÉRO 386-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 800 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT, DE MISES AUX NORMES DES SYSTÈMES DE FEUX DE CIRCULATION, DE CONSTRUCTION DE TROTTOIRS, DE PROLONGEMENT DU RÉSEAU ROUTIER AINSI QUE DE RÉFECTION DE PONTS ET D'OUVRAGES D'ART**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 386-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 2 800 000 \$ pour effectuer divers travaux de réaménagement, de mise aux normes des systèmes de feux de circulation, de construction de trottoirs, de prolongement du réseau routier ainsi que de réfection de ponts et d'ouvrages d'art.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-149* **RÈGLEMENT NUMÉRO 387-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 6 400 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'OUVRAGES DE DRAINAGE ET DE BASSINS DE RÉTENTION**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 387-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 6 400 000 \$ pour effectuer divers travaux d'aménagement d'ouvrages de drainage et de bassins de rétention.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-150* **RÈGLEMENT NUMÉRO 388-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE DE 3 300 000 \$ POUR EFFECTUER DIVERS TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE PARCS ET D'ESPACES VERTS AINSI QUE POUR DÉCRÉTER UN EMPRUNT DE 3 000 000 \$ POUR PAYER UNE PARTIE DE CETTE DÉPENSE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 388-2007 autorisant une dépense de 3 300 000 \$ pour effectuer divers travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts ainsi que pour décréter un emprunt de 3 000 000 \$ pour payer une partie de cette dépense.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-151*

RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 2 716 000 \$ POUR EFFECTUER DES TRAVAUX D'ÉLARGISSEMENT D'UNE PARTIE DE LA MONTÉE PAIEMENT, COMPRISE ENTRE LES BOULEVARDS LA VÉRENDRYE ET DU CARREFOUR AINSI QUE POUR ACQUÉRIR DES BANDES DE TERRAIN DÉDIÉES À L'AMÉNAGEMENT D'UN SENTIER RÉCRÉATIF SUR LE TRONÇON COMPRIS ENTRE LES BOULEVARDS LA VÉRENDRYE ET MALONEY - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU VERSANT ET DU LAC-BEAUCHAMP - JOSEPH DE SYLVA ET AURÈLE DESJARDINS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 389-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 2 716 000 \$ pour effectuer des travaux d'élargissement d'une partie de la Montée Paiement, comprise entre les boulevards La Vérendrye et du Carrefour ainsi que pour acquérir des bandes de terrain dédiées à l'aménagement d'un sentier récréatif sur le tronçon compris entre les boulevards La Vérendrye et Maloney.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-152*

RÈGLEMENT NUMÉRO 390-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 024 000 \$ POUR FINANCER L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS POUR LE MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT ET AUTRES SERVICES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 390-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 3 024 000 \$ pour financer l'achat de véhicules et d'équipements pour le Module des travaux publics et de l'environnement et autres services.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-153*

RÈGLEMENT NUMÉRO 391-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 600 000 \$ POUR PAYER LES HONORAIRES PROFESSIONNELS, LES SERVICES TECHNIQUES, LES ESSAIS DE PROCÉDÉS ET LES AUTRES FRAIS AFFÉRENTS RELIÉS AUX ÉTUDES PRÉPARATOIRES POUR LES TRAVAUX D'AUGMENTATION DE LA CAPACITÉ DE L'USINE D'ÉPURATION DES EAUX USÉES DU SECTEUR DE GATINEAU ET DE DÉSINFECTION DE SON EFFLUENT DANS LA RIVIÈRE DES OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 391-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 600 000 \$ pour payer les honoraires professionnels, les services techniques, les essais de procédés et les autres frais afférents reliés aux études préparatoires pour les travaux d'augmentation de la capacité de l'usine d'épuration des eaux usées du secteur de Gatineau et de désinfection de son effluent dans la rivière des Outaouais.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-154* RÈGLEMENT NUMÉRO 374-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 844 000 \$ POUR FINANCER LA PHASE III DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2006-2007

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 374-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 844 000 \$ pour financer la phase III du programme Rénovation Québec 2006-2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-155* RÈGLEMENT NUMÉRO 376-2007 CONCERNANT LA MISE EN PLACE DE LA PHASE III DU PROGRAMME RÉNOVATION QUÉBEC 2006-2007 DE LA VILLE DE GATINEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 376-2007 concernant la mise en place de la phase III du programme Rénovation Québec 2006-2007 de la Ville de Gatineau.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-156* RÈGLEMENT NUMÉRO 377-2007 POUR DÉCRÉTER UN PROGRAMME DE CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE D'UNE PARTIE DU CENTRE-VILLE IDENTIFIÉE « ZONE PRIORITAIRE DE L'ÎLE DE HULL » - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 377-2007 pour décréter un programme de crédit de taxes foncières visant à promouvoir la construction domiciliaire d'une partie du centre-ville identifiée « zone prioritaire de l'Île de Hull ».

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-157*

RÈGLEMENT NUMÉRO 378-2007 POUR DÉCRÉTER UN PROGRAMME DE SUBVENTIONS VISANT À PROMOUVOIR LA CONSTRUCTION DOMICILIAIRE D'UNE PARTIE DU CENTRE-VILLE IDENTIFIÉE « ZONE PRIORITAIRE DE L'ÎLE DE HULL » ET POUR ABROGER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 310-2005 - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 378-2007 pour décréter un programme de subvention visant à promouvoir la construction domiciliaire d'une partie du centre-ville identifiée « zone prioritaire de l'Île de Hull » et pour abroger le règlement numéro 310-2005.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-158*

VENTE DU LOT NUMÉRO 1 288 453 AU CADASTRE DU QUÉBEC AUX RIVERAINS - 32 ET 34, RUE HADLEY - 2 046 \$ POUR CHAQUE PARTIE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot numéro 1 288 453 au cadastre du Québec situé entre les propriétés du 32 et 34, rue Hadley;

CONSIDÉRANT QUE ce lot d'une largeur moyenne de 4 m n'est pas requis à quelques fins municipales;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires voisins ont demandé d'acquérir chacun la moitié du lot et ont présenté des offres d'achat reflétant la valeur marchande établie par Michel Paquin, évaluateur agréé, en date du 5 octobre 2005 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter de vendre à chacun des propriétaires riverains, soit à madame Priscille Gaudet Desjardins et à madame Denise Laferrière et monsieur Jean Marcel Laferrière, leurs successeurs et ayants droit une moitié du lot numéro 1 288 453 au cadastre du Québec au prix de 2 046 \$ pour chaque partie, soit 40 \$/m².

La vente est faite sans la garantie de qualité. Les frais de notaire sont à la charge des acheteurs et la Ville se charge de la subdivision du lot en deux parties égales.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente aliénation est réalisée conformément à la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers, article 7.1.2 qui stipule que les aliénations d'immeubles sans valeur marchande conventionnelle (absence de marché libre, échanges, résidus, remembrements) sont dispensées de publication et soumises au comité exécutif et au conseil municipal avec une recommandation spécifique justifiant l'aliénation et ses conditions.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-159*

VENTE D'UN TERRAIN INDUSTRIEL - PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 111 951 AU CADASTRE DU QUÉBEC - AÉROPARC INDUSTRIEL, CHEMIN INDUSTRIEL - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau a confié le mandat de promouvoir le développement des parcs industriels à Développement économique – CLD Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique – CLD Gatineau, par sa résolution numéro DE-CE-06-91 du 29 novembre 2006, recommande la vente d'une partie du lot numéro 3 111 951 au cadastre du Québec (nouveau lot numéro 3 738 648 à être officialisé) d'une superficie de 2 743,7 m², à la Corporation Petits Déménagements S.P. inc. au montant de 36 916 \$ (13,45 \$ / m² ou 1,25 \$ / pi.²);

CONSIDÉRANT QUE la firme Dompierre, Richard et associés a établi le taux unitaire des terrains de l'Aéroparc industriel de Gatineau à 1,25 \$ / pi.² ou 13,45 \$ / m² dans un rapport d'évaluation professionnelle :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil de vendre à Petits Déménagements S.P. inc. une partie du lot numéro 3 111 951 (lot numéro 3 738 648 à être officialisé) au cadastre du Québec, aux conditions du contrat de vente type de la Ville de Gatineau excluant les conditions de retrait énoncées dans l'annexe de l'offre d'achat (annexe III) soumise par l'acquéreur et prévoyant entre autres :

- un prix de vente fixé à 36 916 \$ (soit 2 743,7 m² à 13,45 \$ / m²) plus TPS et TVQ, si applicables;
- un engagement de l'acheteur à débiter la construction d'un bâtiment de 690 m² dans un délai de 12 mois de l'acte de vente;
- un droit de rachat à 90 % du prix de vente en cas de revente du terrain sans construction ou en cas de défaut de l'acheteur de réaliser le projet de construction dans le délai prévu.

La présente transaction est réalisée conformément à l'article 7.1.4. de la politique de la Ville de Gatineau sur l'aliénation des biens immobiliers qui stipule que « Les biens immobiliers situés dans les parcs industriels ou parcs de technologie sont considérés pour les fins de cette politique comme des terrains sans valeur marchande conventionnelle, sont majoritairement destinés à l'aliénation. Les conditions de vente et les taux applicables sont préalablement établis par le conseil municipal et la Corporation de développement économique de Gatineau est responsable de leur mise en vente.

Les recommandations de la Corporation de développement économique de Gatineau sont acheminées par la Division des transactions immobilières au comité exécutif et au conseil municipal qui évalue l'opportunité et les conditions d'aliénation ».

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents aux fins de la présente.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-160

FIRME SOLUTIONS CONSORTECH INC. - ENTRETIEN ET AMÉLIORATIONS DU PROGICIEL D'ÉVALUATION (CYCLOPE) - 125 000 \$

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services d'entretien du progiciel d'évaluation (Cyclope) est échu depuis le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de services de réalisation d'améliorations du progiciel d'évaluation (Cyclope) est, elle aussi, échue depuis le 31 décembre 2006;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.3, paragraphe 2 de la Loi sur les cités et villes, le fournisseur étant le seul à pouvoir offrir le service sur le progiciel, la Ville de Gatineau est exemptée du processus de soumission :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la proposition de la firme Solutions Consortech inc. pour les services d'entretien du progiciel d'évaluation (Cyclope) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007 pour un montant de 65 000 \$ incluant les taxes.

De plus, ce comité accepte la proposition de la firme Solutions Consortech inc. pour les services de réalisation d'améliorations au progiciel d'évaluation (Cyclope) pour un montant maximal de 60 000 \$ incluant les taxes. Le contrat sera valide à compter du 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 2007.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les contrats.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
15100-555-53352	61 577,45 \$	Évaluation entr./logiciels
15100-555-53353	56 840,72 \$	Évaluation entr./logiciels
04-13493	6 581,83 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-161

SOUSSION 2006 SP 271 - DIVERS FOURNISSEURS - ACHAT DE 18 VOITURES PATROUILLE - SERVICE DE POLICE - 593 468,70 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge, aux firmes suivantes, des contrats pour la fourniture de voitures de patrouille à usage policier, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et les soumissions déposées en date du 29 novembre 2006, et ce, comme étant les plus basses soumissions reçues et conformes pour chacune des annexes, à savoir :

ANNEXE A

Carle Ford inc., 901, rue Dollard, Gatineau, Québec, J8L 3T4, pour la fourniture de 13 voitures de marque Ford, modèle Crown Victoria, au montant total de 441 442,31 \$ incluant les taxes.

ANNEXE B

Bélisle Automobiles inc., 444, chemin de Montréal, Ottawa, Ontario, K1K 0V3, pour la fourniture de cinq voitures de marque Chevrolet, modèle Impala, au montant total de 152 026,39 \$ incluant les taxes.

Les fonds à ces fins, au montant total de 593 468,70 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-40009-001	28 804,30 \$	Fonds de roulement – Police niveau III
11-70002-001	353 860,10 \$	Fonds de roulement – Police – Voitures de patrouille
11-70002-002	115 217,20 \$	Fonds de roulement – Police – Voitures, bureau enquêtes criminelles
11-70003-001	32 169,10 \$	Fonds de roulement – Police – Voiture banalisée
Futur FDI	32 169,10 \$	Dépenses FDI – Voiture de police accidentée
04-13493	31 248,90 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
11-40009-005	1 259,73 \$		Police niveau III et ratio ministériel // Mobilier
11-40009-004	379,01 \$		Police niveau III et ratio ministériel // Informatique et bureautique
11-40009-003	1 935,97 \$		Police niveau III et ratio ministériel // Téléphonie
11-40009-002	75,55 \$		Police niveau III et ratio ministériel // 2 Crown
11-40009-001		3 650,26 \$	Police niveau III et ratio ministériel // 4 Impala
01-4141	2 000,00 \$		Indemnité d'assurances // 2 Crown
99300-999	20 169,10 \$		Immobilisations payées comptant // Autres
19130-692	10 000,00 \$		Réclamations - Franchises // Équip. non-capitalisable
03-10110		32 169,10 \$	Dépense immobilisable financée par activité fin. // 2 Crown

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-162*

RÈGLEMENT NUMÉRO 382-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 781 000 \$ POUR CONSTRUIRE UNE CASERNE SUR LE BOULEVARD GRÉBER DESTINÉE AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE ET PRÉVOIR L'ACHAT D'AMEUBLEMENT DE BUREAU AINSI QUE POUR RETENIR LES SERVICES PROFESSIONNELS DE FIRMES D'EXPERTS-CONSEILS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 382-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 5 781 000 \$ pour construire une caserne sur le boulevard Gréber destinée au Service de sécurité incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie et prévoir l'achat d'ameublement de bureau ainsi que pour retenir les services professionnels de firmes d'experts-conseils.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-163*

RÈGLEMENT NUMÉRO 383-2007 AUTORISANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 3 283 000 \$ POUR L'ACHAT DE VÉHICULES ET D'ÉQUIPEMENTS SPÉCIALISÉS DESTINÉS AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DANS LE CADRE DU SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adopter le règlement numéro 383-2007 autorisant une dépense et un emprunt de 3 283 000 \$ pour l'achat de véhicules et d'équipements spécialisés destinés au Service de sécurité incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques en incendie.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-164

SUBVENTION DE 150 \$ - ESPACE OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL - DENISE LAFERRIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 150 \$ à l'ordre de Espace Outaouais à l'attention de madame Christiane Nault, coordonnatrice générale, 8, rue Victoria, Gatineau, Québec, J8X 1Z7, à titre de subvention pour les activités de l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11408-972	150 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-165

SUBVENTION DE 500 \$ - COMMUNAUTÉ CHINOISE DE L'OUTAOUAIS - NOUVEL AN CHINOIS - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de la Communauté chinoise de l'Outaouais à l'attention de madame Ming Zhang, présidente, 15, rue Champagne, Gatineau, Québec, J8Y 1B4, dans le cadre de l'organisation du Nouvel An Chinois qui aura lieu le 18 février 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	150 \$	Marc Bureau – maire subventions
11412-972	50 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11414-972	50 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11408-972	50 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	100 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions
11406-972	100 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-166 **SUBVENTION DE 300 \$ - CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DE HULL - CLINIQUE D'IMPÔT 2007 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre du Centre d'action bénévole de Hull à l'attention de madame Anne Chardon, directrice, 4, rue Taschereau, bureau 550, Gatineau, Québec, J8Y 2V5, à titre de subvention pour la clinique d'impôt 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	50 \$	Marc Bureau – maire subventions
11408-972	100 \$	Denise Laferrière - de Hull subventions
11407-972	50 \$	Pierre Phillion - de St-Raymond–Vanier subventions
11406-972	50 \$	Louise Poirier - de l'Orée-du-Parc subventions
11405-972	50 \$	Patrice Martin - de Wright–Parc-de-la-Montagne subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-167 **SUBVENTION DE 200 \$ - L'ORDRE DES FILLES D'ISABELLE - CERCLE 674 ST-JEAN-VIANNEY – 64^e ANNIVERSAIRE DE FONDATION - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - AURÈLE DESJARDINS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 200 \$ à l'ordre de L'Ordre des Filles d'Isabelle, Cercle 674 St-Jean-Vianney à l'attention de madame Hélène Dubois, 249, boulevard Labrosse, app. 23, Gatineau, Québec, J8P 4P4, à titre de subvention pour leur 64^e anniversaire de fondation.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11414-972	200 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-168 **SUBVENTION DE 100 \$ - CENTRE ACTU-ELLE - JOURNÉE INTERNATIONALE DE LA FEMME - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Centre Actu-Elle à l'attention de madame Debbie Biehler, 501, rue des Pins, Gatineau, Québec, J8L 2L2, à titre de subvention dans le cadre d'une activité pour souligner la Journée internationale de la femme le 8 mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	100 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-169

SUBVENTION DE 50 \$ - OPÉRATION ENFANT SOLEIL - SPECTACLE BÉNÉFICE - 16 ET 17 MARS 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 50 \$ à l'ordre de Opération Enfant Soleil à l'attention de monsieur Benoît Gillespie, 777, rue René-Lévesque, Gatineau, Québec, J8L 3V4, à titre de subvention dans le cadre d'un spectacle bénéfice qui aura lieu les 16 et 17 mars 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11417-972	50 \$	Jocelyne Houle - de Buckingham subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-170

SUBVENTION DE 800 \$ - GALA MÉRITAS (GALA SPORTIF GATINEAU INC.) - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 800 \$ à l'ordre du Gala Méritas (Gala sportif Gatineau inc.) à l'attention de monsieur Gilbert Jolin, 144, boulevard de l'Hôpital, Gatineau, Québec, J8T 7S7, à titre de subvention pour la célébration de la 22^e édition du Gala qui aura lieu le 2 mai 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11418-972	100 \$	Marc Bureau – maire subventions
11415-972	100 \$	Yvon Boucher - de la Rivière-Blanche subventions
11414-972	100 \$	Aurèle Desjardins - du Lac-Beauchamp subventions
11413-972	100 \$	Richard Côté - de Bellevue subventions
11412-972	100 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions
11411-972	100 \$	Luc Angers - des Promenades subventions
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions
11409-972	100 \$	Simon Racine - de Limbour subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-171 **SUBVENTION DE 300 \$ - ÉCOLE SECONDAIRE DU VERSANT - ACTIVITÉS ÉDUCATIVES - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 300 \$ à l'ordre de l'école secondaire du Versant à l'attention de monsieur Benoît Brisson, directeur par intérim, 808, boulevard de la Cité, Gatineau, Québec, J8R 3S8, à titre de subvention pour la réalisation des activités éducatives pour l'année scolaire 2007-2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11412-972	300 \$	Joseph De Sylva - du Versant subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-172 **SUBVENTION DE 100 \$ - ASSOCIATION LES COEURS JOYEUX - DISTRICT ÉLECTORAL DES RIVERAINS - DENIS TASSÉ**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre de l'Association Les Cœurs Joyeux à l'attention de monsieur Denis Brazeau, président, 20, rue Claire, app. 408, Gatineau, Québec, J8T 6E6, à titre de subvention pour l'organisation d'activités pour les aînés.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11410-972	100 \$	Denis Tassé - des Riverains subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-173 **SUBVENTION DE 500 \$ - ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR DE MASSON-ANGERS - FESTIPUCE 2007 – 23 AU 25 FÉVRIER 2007 - DISTRICT ÉLECTORAL DE MASSON-ANGERS - LUC MONTREUIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 500 \$ à l'ordre de l'Association du hockey mineur de Masson-Angers à l'attention de monsieur Roch Béland, 171, rue du Trois-Moulins, Gatineau, Québec, J8M 1Y1, à titre de subvention pour l'organisation du Festipuce qui aura lieu les 23, 24 et 25 février 2007.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11416-972	500 \$	Luc Montreuil - de Masson-Angers subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

Adoptée

CE-2007-174*

**SOUSSION 2006 SP 272 - MARC CLÉROUX CONSTRUCTION INC. -
DÉMOLITION DU BÂTIMENT SITUÉ AU 519, AVENUE DE BUCKINGHAM -
SERVICE D'INGÉNIERIE - 111 671 \$ - DISTRICT ÉLECTORAL DE
BUCKINGHAM - JOCELYNE HOULE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'adjuger le contrat à la firme Marc Cléroux Construction inc., 901-E, boulevard Saint-Joseph, Gatineau, Québec, J8Z 1S8, pour les travaux de démolition du bâtiment situé au 519, avenue de Buckingham, sur la base des prix forfaitaires inscrits au bordereau de soumission pour un montant total de 111 671 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 janvier 2007, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin, au montant total de 111 671 \$ incluant les taxes, seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	105 791 \$	FDI – Travaux de démolition – 519, avenue de Buckingham
04-13493	5 880 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le trésorier est autorisé à puiser un montant de 105 791 \$ à même la réserve pour acquisitions de propriétés afin de procéder à la démolition du 519, avenue de Buckingham.

Le trésorier est également autorisé à effectuer les écritures comptables requises pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-175*

**CARREFOUR CULTUREL ESTACADE - AIDE FINANCIÈRE DE 10 000 \$
ANNUELLEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, par sa résolution numéro CM-2003-1248 adoptée le 2 décembre 2003, acceptait la politique culturelle de la Ville de Gatineau qui identifiait la nécessité de mettre en place une salle de spectacles dans les secteurs de Masson-Angers et de Buckingham et que cette attente a été inscrite aux priorités 2004-2007;

CONSIDÉRANT QUE suite à un incendie majeur à la polyvalente Hormisdas-Gamelin en 2004, les milieux scolaire et communautaire du secteur se sont regroupés pour développer un projet conjoint d'implantation et de gestion d'une salle de spectacles pour ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE de cette collaboration un nouvel organisme dénommé le « Carrefour culturel Estacade » a vu le jour et qu'il a bénéficié de l'appui du milieu scolaire, communautaire, social et des organismes culturels;

CONSIDÉRANT QUE le milieu scolaire a réparé et rénové la salle de spectacles pour un montant évalué à 2,5 millions de dollars;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme a déposé une demande d'appui à la Ville de Gatineau d'un montant de 300 000 \$ pour l'équipement technique et de 10 000 \$ annuellement pour le fonctionnement;

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs, des sports et de la vie communautaire a appuyé favorablement le projet en juin 2005 et que la Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine l'a appuyé et l'a recommandé au conseil municipal à sa séance du 30 octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a accepté le projet d'immobilisations ACL-06-03 d'un montant de 150 000 \$ en 2007 et de 150 000 \$ en 2008 lors de l'adoption du budget 2007 pour l'achat d'équipements techniques;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est nouveau et que les sommes nécessaires n'ont pu être prévues au programme de soutien des organismes culturels pour 2007 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'autoriser le trésorier à émettre un chèque de 10 000 \$ au Carrefour culturel Estacade à l'attention de monsieur Pierre Boileau, 390, avenue de Buckingham, 2^e étage, Gatineau, Québec, J8L 2G7, à titre de subvention pour l'année 2007.

Le trésorier est autorisé à prévoir la somme nécessaire de 10 000 \$ au budget du programme de soutien aux organismes culturels à compter de 2008.

La directrice du Service des arts, de la culture et des lettres ou son représentant est autorisé à signer le protocole d'entente avec l'organisme.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
72110-972	10 000 \$	Soutien aux organismes culturels subventions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
72011-999	10 000 \$		Politique culturelle // Autres
72110-972		10 000 \$	Soutien aux organismes culturels // Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-176

ABROGATION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO CE-2007-26 - ENGAGEMENT ET PERMANENCE DE MONSIEUR PASCAL CRONIER AU POSTE D'INSPECTEUR-CALCULATEUR RÉSIDENTIEL, SERVICE D'ÉVALUATION ET DES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2006-1520 adoptée le 1^{er} novembre 2006, acceptait l'engagement et la permanence de monsieur Pascal Cronier au poste d'inspecteur-calculateur-résidentiel au Service d'évaluation et des transactions immobilières;

CONSIDÉRANT QUE le 12 décembre 2006, monsieur Pascal Cronier a demandé au Service des ressources humaines de réintégrer son statut d'employé temporaire;

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2007-26 adoptée le 10 janvier 2007, acceptait que monsieur Pascal Cronier réintègre son statut d'employé temporaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Pascal Cronier a signifié qu'il voulait demeurer au poste d'inspecteur-calculateur résidentiel au Service d'évaluation et des transactions immobilières et ce, à titre d'employé permanent :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2007-26 adoptée le 10 janvier 2007.

Adoptée

CE-2007-177

PERMANENCE DE MONSIEUR GILLES ST-LOUIS AU POSTE DE RESPONSABLE DE LA GESTION DES ARÉNAS, SERVICE DES LOISIRS, DES SPORTS ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE, MODULE DE LA CULTURE ET DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE l'employé mentionné ci-après a complété sa période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de cet employé au poste et à la date mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Gilles St-Louis, responsable de la gestion des arénas	8 décembre 2005	8 décembre 2006	CE-2005-1720 7 décembre 2006	12 mois *

* Suite à une contestation en vertu de l'article 39 du Code du travail, la période d'essai de M. St-Louis est écoulée. La décision arbitrale a été rendue le 12 décembre 2006.

Adoptée

CE-2007-178

PERMANENCE DE QUATRE EMPLOYÉS - DIVERS SERVICES

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont ou auront complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Louis D'Amour, agent de développement	15 août 2006	15 novembre 2006	CE-2006-1057 5 juillet 2006	3 mois
Julie Beauregard, secrétaire II	18 septembre 2006	18 décembre 2006	CE-2006-1288 13 septembre 2006	3 mois
Josiane Cossette, agent Commission jeunesse	23 octobre 2006	23 janvier 2007	CE-2006-1701 6 décembre 2006	3 mois
Guylaine Major, commis administratif	27 novembre 2006	27 février 2007	CE-2006-1608 22 novembre 2006	3 mois

Adoptée

CE-2007-179

PERMANENCE DE CINQ EMPLOYÉS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT QUE les employés mentionnés ci-après ont complété leur période d'essai à la satisfaction des autorités municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la permanence de ces employés aux postes et aux dates mentionnés ci-après :

NOM DE L'EMPLOYÉ	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	DATE PRÉVUE DE LA PERMANENCE	RÉSOLUTION ADOPTÉE AU COMITÉ EXÉCUTIF	PÉRIODE D'ESSAI
Richard Groulx, chef aux opérations	24 novembre 2005	24 novembre 2006	CE-2005-1660 23 novembre 2006	12 mois
Martin Lafrance, lieutenant au combat	12 janvier 2006	12 janvier 2007	CE-2006-40 11 janvier 2006	12 mois
Stéphane Lafleur, lieutenant au combat	12 janvier 2006	12 janvier 2007	CE-2006-40 11 janvier 2006	12 mois
Maxime Courchesne, lieutenant au combat	12 janvier 2006	12 janvier 2007	CE-2006-40 11 janvier 2006	12 mois
Richard Noël, lieutenant au combat	12 janvier 2006	12 janvier 2007	CE-2006-40 11 janvier 2006	12 mois

Adoptée

CE-2007-180

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR LUC LANDRIALT AU POSTE D'OPÉRATEUR I, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Luc Landriault, occupant le poste d'opérateur I au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 1^{er} février 2007 au 31 janvier 2008 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Luc Landriault, opérateur I au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement un congé sans solde pour la période du 1^{er} février 2007 au 31 janvier 2008.

Adoptée

CE-2007-181

OCTROI D'UN CONGÉ SANS SOLDE À MONSIEUR ÉRIC PARISÉ AU POSTE D'ÉMONDEUR, SERVICE DES OPÉRATIONS DE TERRAIN, MODULE DES TRAVAUX PUBLICS ET DE L'ENVIRONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE monsieur Éric Parisé, occupant le poste d'émondeur au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement, a formulé une demande de se prévaloir d'un congé sans solde pour la période du 30 avril 2007 au 6 janvier 2008 inclusivement;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme et fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du service concerné :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accorde à monsieur Éric Parisé, émondeur au Service des opérations de terrain, Module des travaux publics et de l'environnement un congé sans solde pour la période du 30 avril 2007 au 6 janvier 2008.

Adoptée

CE-2007-182

MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉ 101278

CONSIDÉRANT QUE le comportement de l'employé 101278, lors des événements du 19 octobre 2006, est incompatible avec les devoirs de l'employé édictés dans le règlement de discipline 48-2002 adopté par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QU'une rencontre disciplinaire a eu lieu conformément au règlement de discipline;

CONSIDÉRANT QUE le service concerné et le Service des ressources humaines sont en accord avec la recommandation du comité de discipline;

CONSIDÉRANT la directive 2.1.8 du Service de police ainsi que le manuel de référence CRPQ sur l'utilisation du CRPQ :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans solde de neuf heures à l'employé 101278. La date de la suspension sera déterminée par le directeur du service concerné.

Adoptée

CE-2007-183*

ACCEPTATION DE L'ENTENTE DE PRINCIPE SUR L'HARMONISATION DES RÉGIMES DE RETRAITE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE GATINEAU - CSN ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE AVEC LE SYNDICAT DES COLS BLEUS DE GATINEAU - CSN

CONSIDÉRANT QUE les dispositions relatives à l'harmonisation des régimes de retraite sont prévues à l'article 33 de la convention collective des cols bleus;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont conclu une entente de principe le 2 octobre 2006;

CONSIDÉRANT QUE l'entente de principe intervenue le 2 octobre 2006 a été entérinée par le Syndicat des cols bleus de Gatineau - CSN;

CONSIDÉRANT QUE cette entente de principe est conforme aux orientations déterminées par le conseil, les 31 janvier 2006 et 31 octobre 2006 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'accepter l'entente de principe sur l'harmonisation des régimes de retraite avec le Syndicat des cols bleus de Gatineau – CSN.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, la directrice générale adjointe, le directeur du Module des travaux publics et environnement ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente avec le Syndicat des cols bleus de Gatineau – CSN.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années subséquentes les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 2 février 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-184*

MODIFICATIONS À LA STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU SERVICE DES FINANCES, MODULE DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail à la Division de la planification financière du Service des finances, Module de l'administration et des finances n'a fait qu'augmenter depuis la fusion due aux mandats particuliers octroyés tels que : le plan financier long terme, l'étude détaillée du budget, l'analyse de prestation de services, etc.;

CONSIDÉRANT QU'il est actuellement prévu un poste autorisé en 2006, mais non comblé, de technicien pour l'analyse de prestation de services;

CONSIDÉRANT QUE le poste de technicien à la Division de la planification financière du Service des finances a été présenté et approuvé à l'étude du budget 2007;

CONSIDÉRANT QUE la direction du Service des finances a demandé que le poste de technicien – comptable, Division comptabilité et contrôle interne (poste numéro FIN-BLC-025) au plan d'effectifs des cols blancs, devenu vacant, soit aboli;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier la structure organisationnelle du Service des finances, Module de l'administration et des finances afin de mieux refléter la réalité et satisfaire les nouveaux besoins :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité recommande au conseil d'apporter les modifications suivantes :

- accepte la création d'un poste de technicien au budget, Division de la planification financière sous la gouverne du responsable du budget du Service des finances;
- accepte l'abolition d'un poste de technicien – comptable, Division comptabilité et contrôle interne (poste numéro FIN-BLC-025) au plan d'effectifs des cols blancs;
- accepte la création d'un poste de technicien à la comptabilité et à la paie, Division comptabilité et paie.

Le Service des ressources humaines est autorisé à modifier l'organigramme du Service des finances, Module de l'administration et des finances.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13310-112 – Service des finances - Cols blancs – Réguliers.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2007.

La présente recommandation du comité exécutif entre en vigueur le jour de son approbation par résolution du conseil municipal.

Adoptée

CE-2007-185

SOUSSION 2006 SP 298 - SSQ GROUPE FINANCIER, SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-VIE INC. - ASSUREUR - RÉGIME D'ASSURANCE COLLECTIVE DES POLICIERS DE LA VILLE DE GATINEAU - RESSOURCES HUMAINES - CONTRAT DE 58 MOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge le contrat pour l'administration du régime « unique, traditionnel et sans options » d'assurance collective des policiers, et ce, pour l'ensemble des garanties à la firme SSQ Groupe financier, Société d'assurance-vie inc., 2525, boulevard Laurier, C.P. 10500, Ste-Foy, Québec, G1V 4H6, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et les soumissions déposées en date du 8 janvier 2007, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection formé de membres du Groupe-conseil Aon inc., de monsieur Michel Fortin, chef de la Section rémunération et avantages sociaux et de madame Lynda Gariépy, chef de la Division de l'approvisionnement à titre de secrétaire du comité et observateur conformément à la grille d'évaluation et au comité de sélection autorisés par la résolution numéro CE-2006-1697.

Ce contrat est octroyé conformément aux taux et conditions énumérés dans leur soumission déposée en date du 8 janvier 2007 et dont copie fait partie intégrante de la présente résolution.

Le contrat sera d'une période de 58 mois débutant le 1^{er} mars 2007 et se terminant le 31 décembre 2011. Les taux de toutes les primes de garanties seront fixes pour une période de 22 mois, soit du 1^{er} mars 2007 au 31 décembre 2008. Lors du renouvellement annuel au cours des trois années subséquentes, la méthode de tarification sera un pourcentage d'augmentation maximal exprimée par rapport à la tarification de la première année.

Le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier sont autorisés à signer les documents nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2008 et pour les autres années subséquentes les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 6 février 2007.

Adoptée

CE-2007-186

SIGNATURE DE LA LETTRE D'ENTENTE POL-06-09 - DÉCISION ARBITRALE - MESURE TRANSITOIRE ASSURANCE COLLECTIVE

CONSIDÉRANT la décision arbitrale relative au nouveau régime d'assurance collective des policiers;

CONSIDÉRANT les délais d'implantation du nouveau régime suite au processus d'appel d'offres;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville de Gatineau de limiter les dommages réclamés par la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. en raison des délais d'implantation;

CONSIDÉRANT le caractère urgent de la situation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité prenne acte de l'entente intervenue entre la Fraternité des policiers et policières de Gatineau inc. et la Ville de Gatineau, sanctionnée par l'arbitre Denis Nadeau dans le dossier cité en titre.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires concernés, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Le maire ou en son absence le maire suppléant, le greffier ou en son absence l'assistant-greffier, le directeur général, le directeur du Service de police ainsi que le directeur du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente POL-06-09, laquelle fait partie intégrante de la présente résolution.

Un certificat du trésorier a été émis le 7 février 2007.

Adoptée

JOSEPH DE SYLVA
Vice-président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif